

2021_CT2_251

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Prévention déchets : Bilan 2019 - 2020 et perspectives 2021

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MARTIN Régis donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – MERCIER Arnaud donne pouvoir à DELAVET Christian – MORBELLI Pascale donne pouvoir à AMAR Daniel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – GOMEZ André – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

2 – LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE PMPDMA AU NIVEAU DE LA METROPOLE

Faire évoluer et harmoniser le niveau de service aux professionnels

- Fermer la majorité des déchèteries aux professionnels.
- Limiter les Déchets d'Activités Économiques (DAE) pris en charge par le service public.
 - Objectif 2025 : mise en œuvre d'un plan d'actions par Territoire permettant de réduire de 50.000 tonnes les DAE.
- Accompagner les professionnels dans cette évolution.
 - Solutions de traitement à proximité.
 - Gestion mutualisée des déchets dans les ZAE (Zone d'activité économique).

- Réduction des déchets verts des services techniques.

Gestion de proximité des bio-déchets

- Développer le compostage de proximité.
 - Objectif 2025 : 25 % des logements individuels et 2,5 % des logements collectifs équipés.
 - Repère : État des lieux 2017 : 11,7 % des logements individuels et 0,6 % des logements collectifs équipés.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.
 - Objectif 2025 : 30 % des écoles élémentaires engagées.
 - Repère : État des lieux 2017 : 6,5 % des écoles élémentaires engagées.
- Réduire les déchets verts.
 - Objectif 2025 : engager 10 000 foyers dans des démarches de gestion autonome des déchets verts (broyage, paillage...).
 - Repère : État des lieux 2017 : 131 foyers engagés.

Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation

- Mailler le Territoire avec des points permettant le réemploi / la réutilisation.
 - Objectif 2025 : 1 point pour 45 000 habitants.
 - Repère : État des lieux 2017 : 1 point pour 108 000 habitants.
- Densifier et promouvoir la valorisation des textiles.
 - Objectif 2025 : 1 point pour 2 000 habitants.
 - Repère : État des lieux 2017 : 1 point pour 2 500 habitants.
- Promouvoir la réparation en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône.
 - Objectif 2025 : promotion du label repar'acteurs de la CMA 13.

Mobiliser les habitants sur la réduction des déchets

- Déployer l'autocollant Stop pub.
 - Objectif 2025 : 15 % des boîtes aux lettres équipées.
 - Repère : État des lieux 2017 : 2,6 % des boîtes aux lettres équipées.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210527-2021_CT2_251-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021

- Sensibiliser les habitants aux gestes de réduction des déchets.
 - Objectif 2025 : campagnes de communication métropolitaines.
- Développer l'éco-exemplarité de nos structures (MAMP, communes).
 - Objectif 2025 : promouvoir la réduction des déchets au sein des collectivités (clauses environnementales, manifestations écoresponsables, sensibilisation des élus).

II – LE BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION 2019-2020 ET LES PERSPECTIVES 2021 SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

1 – Établir un niveau de service aux professionnels

- **L'accompagnement des entreprises pour les aider à optimiser la gestion de leurs déchets et agir sur la prévention à la source**

Description de l'action :

- Définir le niveau de service aux professionnels au niveau des activités « collecte » et « déchèterie » en favorisant la part de prévention et une meilleure valorisation des Déchets d'Activités Économiques (DAE),
- Connaître les pratiques des entreprises en matière de réduction des déchets,
- Promouvoir des entreprises exemplaires et faire connaître leurs actions.

Objectifs 2019-2020 :

Les actions en cours (certaines s'étalant parfois sur plusieurs années) sont :

Pour l'activité « déchèterie » :

1. La restriction d'accès aux professionnels sur plusieurs déchèteries du Sud du Territoire du Pays d'Aix avec mise en œuvre de mesures de communication associées.
2. Le déploiement d'un programme de travaux sur toutes les déchèteries du Territoire pour mettre en place des systèmes de contrôle d'accès permettant l'identification de tous les apporteurs (particuliers et professionnels).
3. La construction d'une déchèterie à Bouc-Bel-Air à destination des professionnels afin d'être opérationnelle en 2020.

Pour l'activité « collecte » :

1. La mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour les professionnels qui ne seront plus collectés par le service public.
2. Le retrait du service public de collecte des entreprises situées dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE) et Zones intermédiaires (ZINTER).

Réalisations en 2019-2020 :

1. Année 2019 :

- Préparation à l'arrêt du service public de collecte dans les zones d'activité économique (ZAE). Cette opération a concerné une cinquantaine de ZAE, représentant plus de 2 300 entreprises réparties sur 24 Communes.
- Création d'un groupe de travail avec le collectif « COFEES », la direction de l'Environnement et le service prévention- information de la direction Fonctions Supports et Développement du pôle service à la population du Territoire du pays d'Aix afin de déployer et accompagner un futur dispositif d'éco manifestations des festivals du Territoire du Pays d'Aix.
- Bail emphytéotique pour la construction d'une déchèterie professionnelle par un prestataire privé sur un terrain situé sur la Commune de Bouc-Bel-Air.
- Expérimentation du contrôle d'accès sur la déchèterie de Pertuis.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20210527-2021_CT2_251-DE Date de télétransmission : 10/06/2021 Date de réception préfecture : 10/06/2021 |
|---|

2. Année 2020 :

- L'année 2020 a été consacrée à la mise en œuvre effective de la phase 1 (Arrêt de la collecte du Service Public en ZAE) et à la préparation de la phase 2 (Arrêt de la collecte des Gros Producteurs en zone INTER) prévue au 1er septembre 2021.

Perspectives 2021 :

Le planning détaillé de mise en œuvre (pour les activités Collecte et Déchèterie) est le suivant :

| Services Collecte et Déchèterie | | |
|--|--|----------------|
| <u>Zones Intermédiaires (ZINTER) :</u> Zone périurbaine, ni ZUD, ni ZAE | Limitation des volumes – Arrêt de la collecte pour les Gros Producteurs : Mise en œuvre 1 ^{er} septembre 2021 | 2021 |
| <u>Zones Urbaines Denses (ZUD) :</u> Hyper centres des 36 Communes du Territoire du Pays d'Aix | Maintien du service actuel sur les hyper-centres Mise en place d'une Redevance Spéciale | 2022/2023 |
| Déchèteries | Aide au développement d'un réseau de déchèteries professionnelles | De 2018 à 2022 |

2 - Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets

• **Compostage individuel**

Description de l'action :

- Proposer des composteurs individuels accompagnés d'un bio seau aux habitants disposant d'un jardin afin de valoriser les biodéchets et réduire les quantités de déchets verts apportés en déchèterie et d'ici 2025, desservir 30 % des foyers individuels du Territoire du Pays d'Aix.
- Organiser pour le grand public des animations sur la pratique du compostage dans les jardins pédagogiques.
- Renforcer la communication pour faire émerger la demande (panneaux lumineux des Communes, CIQ, articles dans les revues municipales...).
- Organiser 2 permanences par mois pour la distribution des composteurs dans les Communes de Rousset et Meyrargues.

Objectifs 2019- 2020 :

- Distribuer 1.500 composteurs par an.
- Mettre à disposition un nouveau système de paiement en ligne au moment de la réservation du composteur sur le site de la collectivité. Le logiciel OSIS aura également d'autres applications permettant une meilleure gestion des réservations : envoi d'un mail de confirmation de la réservation, génération d'un courrier indiquant les dates de permanence... Le paiement par chèque sera toujours possible.
- Développer des animations de type cafés compost pour remobiliser les foyers.
- Effectuer le suivi qualitatif et accompagnement de 50 « foyers témoins » par an.

Réalisations en 2019-2020 :

- Distribution de 1.356 composteurs en 2019 et 1.558 en 2020.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210527-2021_CT2_251-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021

- Un nouveau dispositif de paiement par carte bleue a été proposé aux habitants pour la réservation de leur composteur ou lombricomposteur avec la possibilité de payer directement sur la plateforme sécurisée du Pays d'Aix sur le site www.paysdaix.fr.
- Organisation de 62 permanences sur le Territoire du Pays d'Aix (Pôle de proximité de Rousset, Jouques, Meyrargues, Aix-en-Provence).
- Sensibilisation des habitants en 2019 sur les marchés forains de Bouc-Bel-Air, Lambesc et Saint-Cannat. Pas d'animation en 2020.

Repères :

A ce jour, ce sont 25.500 composteurs individuels qui ont été distribués soit 28% des foyers individuels du Territoire du Pays d'Aix.

Perspectives 2021 :

Poursuite de la distribution afin d'atteindre l'objectif de 30% d'équipement des foyers individuels du Territoire du Pays d'Aix à horizon 2025.

• **Lombricompostage individuel**

Description de l'action :

- Proposer des lombricomposteurs aux habitants résidant en appartement ou maison de village.
- Accompagner les foyers dans la pratique du lombricompostage et les conseiller.
- Organiser une permanence de distribution par mois sur Aix-en-Provence.

Objectif 2019-2020 :

- Distribuer 200 lombricomposteurs.
- Effectuer le suivi qualitatif et accompagnement de 10 « foyers témoins ».
- Réaliser une enquête auprès des usagers sur l'utilisation de leur lombricomposteur individuel et mesurer les quantités détournées.

Réalisations en 2019-2020 :

- Distribution de 169 lombricomposteurs en 2019 et 263 en 2020.
- Organisation de 29 permanences sur Aix-en-Provence sur 2 ans.
- Sur les deux années écoulées, 74 foyers ont été accompagnés dont 47 ont bénéficié d'un suivi personnalisé à domicile.

Repères : A ce jour, ce sont 1.900 lombricomposteurs individuels qui ont été distribués.

Perspectives 2021 :

Poursuite de l'action.

• **Compostage collectif.**

Description de l'action :

- Le développement du compostage collectif dans des résidences, lotissements, centres anciens de village, quartiers, cimetières, jardins, administrations.... Il s'agit pour chacun des sites de réaliser une étude de préfaisabilité, une réunion de présentation, un diagnostic, une enquête d'identification des foyers volontaires et des référents composteur. Le projet est finalisé avec la signature d'une convention avec le bailleur et la formation des référents. La mise en service du point de compostage est effectuée avec la distribution des bio seaux aux foyers volontaires et ensuite un suivi de chacun des sites.
- Le compostage des biodéchets est également installé dans les cantines scolaires de Communes volontaires : lombricomposteurs collectifs ou composteurs collectifs. Ces équipements permettent de composter les biodéchets produits par les cantines scolaires. Les

Accusé de réception en préfecture
013 290054807 20210527 2021 CT2 - 25 DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception en préfecture : 07/06/2021

agents sont chargés de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de ces équipements et accompagner le personnel des cantines pour contribuer à la réussite de ce mode de compostage.

Objectifs 2019-2020 :

- Poursuivre l'équipement de 10 résidences par an et le suivi des sites en service.
- Animer des ateliers pour la création de bacs à fleurs ou potagers et sur le thème du compostage collectif dans les résidences participant au dispositif.
- Mettre en place 5 composteurs collectifs dans les cantines.
- Suivre le fonctionnement de l'ensemble des sites.

Réalisations en 2019-2020 :

- L'accompagnement pour le développement, la réalisation d'enquêtes et le suivi du compostage collectif est effectué pour moitié depuis juillet 2017 par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône (FRBR) dans le cadre d'un marché de prestations et pour moitié en régie.
- Sur deux ans, ce sont 15 nouveaux sites qui ont été équipés :
1. Aix-en-Provence, les résidences 7 rue Montmajour, Bel Azur, Pont de l'arc, la Gendarmerie du Jas de Bouffan, le jardin partagé la « Bulle verte », les résidences Ginette, Cinette, Cariatides et le Technopôle de l'Arbois.
 2. Coudoux, le jardin partagé, mise en place d'un drive compost pour les habitants.
 3. Fuveau : les jardins « Potage et Partage » et le quartier du soleil.
 4. Venelles : le lotissement Valcros.
 5. Gardanne : le Foyer Lou Mistrarou.

Pas d'animation sur 2020 suite à la pandémie.

- Sur 2 ans, 266 interventions pour le suivi des sites ont été réalisées :
 - 128 suivis par le prestataire.
 - 26 livraisons de broyat par le prestataire.
 - 107 suivis en régie.

Repères :

A ce jour, ce sont 62 sites collectifs équipés qui se répartissent de la manière suivante : 31 résidences, 2 lotissements, 1 pépinière, 3 centres d'apprentissage, 1 résidence étudiante, 2 cimetières, 4 maisons de retraite, 5 quartiers (1 à Meyrargues, 2 à Fuveau et 2 à Cabriès), 2 administrations, 7 jardins et 4 cantines.

Perspectives 2021 :

- Poursuite de la mise en place de 10 résidences par an.

• Compostage et lombricompostage pédagogiques en établissement scolaire.

Description de l'action :

- Des composteurs pédagogiques sont mis à disposition dans les écoles primaires bénéficiant des animations sur le compostage mais aussi certains collèges ou lycées.

Objectif 2019-2020 :

- 5 composteurs pédagogiques.

Réalisations en 2019-2020 :

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20210527-2021_CT2_251-DE Date de télétransmission : 10/06/2021 Date de réception préfecture : 10/06/2021 |
|---|

5 composteurs pédagogiques installés dans les écoles élémentaires et maternelles en 2019 et 12 en 2020. Aix-en-Provence, Montessori aux Milles, au Sacré-Cœur, à Jules Ferry à la Roque d'Anthéron, à l'Université des petits à Bouc-Bel-Air, Louis Pergaud à Vitrolles, Simone Veil à Rousset, le collège Simone de Beauvoir à Vitrolles, le Collège Marcel Pagnol à Pertuis, le Collège Haut de l'Arc à Trets, l'école primaire de Mimet, le Collège Henri Bosco à Vitrolles, l'école de la Salle à Bouc-Bel-Air, le Collège Jean Jaurès à Peyrolles-en-Provence, le Lycée Gambetta, l'école des Granettes, la Maternelle Val Saint André et l'école Sainte Catherine de Sienne à Aix-en-Provence.

Des suivis sont organisés régulièrement sur les différents sites.

Repères :

- *A ce jour, ce sont 57 composteurs et/ou lombricomposteurs pédagogiques installés en fonctionnement.*
- *L'activité des équipements pédagogiques dépend de la motivation et des projets des enseignants.*

Perspectives 2021 :

- Équiper 5 écoles avec des composteurs pédagogiques.

- **Don de compost en déchèterie**

Réalisations en 2019-2020 :

Les opérations de distribution de compost aux particuliers se sont déroulées du 30 mars au 14 avril et du 16 au 24 novembre 2019 puis du 21 au 28 novembre 2020 sur les déchèteries de Pertuis, Les Pennes-Mirabeau et Saint-Cannat. L'objectif était d'informer les usagers apportant leurs déchets verts sur les techniques du broyage et du paillage afin de réduire les quantités apportées en déchèteries. Il s'agissait d'inciter les particuliers à réutiliser leurs déchets verts dans leur propre jardin. Ce sont 170 tonnes de compost qui ont été distribuées lors de ces opérations.

- **Broyage des déchets verts et plate-forme de compostage**

Description de l'action :

- Inciter, les professionnels, les services techniques des communes et les particuliers à broyer leurs déchets verts ou à les gérer in-situ.
- Favoriser la création et soutenir le fonctionnement des plates-formes de compostage.

Objectifs 2019-2020 :

- Subventions versées aux porteurs de projet.
- Mettre en place des plates-formes de dépotage au sol dans les déchèteries.
- Inciter les particuliers à broyer leurs déchets verts lors de rencontres sur des stands ou de réunions d'information,
- Améliorer l'accès en déchèterie avec des plates-formes de dépotage : démarrage des travaux sur Rousset pour être opérationnel en 2022.
- Apporter un soutien financier aux porteurs de projet.

Réalisations en 2019-2020 :

- Subvention à l'association Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour ses actions de compostage notamment sur la plate-forme de la Roque d'Anthéron.
- 5 plateformes de dépotage en fonctionnement : Pertuis, Saint-Cannat, Bouc-Bel-air, les Pennes Mirabeau et Venelles.
- 2020 : Convention avec la Chambre d'agriculture pour la livraison de broyat chez les agriculteurs (1.200 T) sur la partie nord du Territoire + réalisation d'un film par la CCA.

Perspectives 2021 :

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20210527-2021_CT2_251-DE Date de télétransmission : 10/06/2021 Date de réception préfecture : 10/06/2021 |
|---|

- Définition d'un plan d'actions de réduction et de gestion des déchets verts 2021 – 2025.
- Développement d'expérimentations de broyage des déchets verts des particuliers –automne 2021.
- Nouvelle convention avec la Chambre d'agriculture pour l'ouvrir à l'échelle du Territoire.

- **Jardins partagés**

Description de l'action :

- Les Communes ou les associations créent un jardin partagé afin de sensibiliser les enfants et les adultes à la pratique du compostage et réduire les quantités de biodéchets.

Objectif 2019-2020 :

Suivi des porteurs de projets.

Réalisation en 2019-2020 :

Pas de nouveaux projets.

Repères :

A ce jour, au moins 54 jardins ont été créés sur le Territoire du Pays d'Aix.

Perspective 2021 : suivre les porteurs de projets de création de jardins partagés.

- **Le gaspillage et le don alimentaire**

Description de l'action :

- Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire et favoriser le don alimentaire entre les commerces alimentaires et les associations caritatives.
- Informer le personnel des cuisines afin de réduire le gaspillage alimentaire lors de la préparation des repas et modifier le comportement des élèves à la cantine.
- Sensibiliser des étudiants sur 2 restaurants du CROUS.
- Sensibiliser des élèves du CFA.
- Réaliser un guide sur le don alimentaire.
- Développer des bonnes pratiques.

Objectifs 2019-2020 :

- Accompagner les communes dans la réduction du gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective.
- Accompagner le CROUS et le CFA dans la réduction du gaspillage alimentaire au sein de leur lieu de restauration.
- Réaliser un guide du don.
- Sensibiliser les habitants du Pays d'Aix.
- Sensibiliser les élèves des écoles.

Réalisations en 2019-2020 :

- Réalisation d'un guide sur le don alimentaire.
- Lancement des actions d'accompagnement des cantines dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

1/ Année 2019 :

- Attribution du marché d'accompagnement, lancement des actions auprès de : 3 Communes (Trets, Lambesc et Vitrolles), du CROUS sur le restaurant universitaire des Gazelles et du CFA du Pays d'Aix
- Organisation d'une sensibilisation en juin auprès des clients d'Intermarché à Pertuis.

Accusé de réception en préfecture
015-260054807-20210527-2021_01_28-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021

- Sensibilisation sur cette thématique de 9 Classes soit 252 élèves de primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement.
- Dans le cadre de la journée mondiale de la lutte contre le gaspillage alimentaire le 16 octobre 2019, organisation des actions suivantes : journée de lancement du programme d'éducation à l'environnement avec les enseignants, sensibilisation, visite du CFA du Pays d'Aix et dégustation-recettes contre le gaspillage alimentaire, animations auprès des habitants à Aix en Provence, visite du site de l'Arbois pour 25 familles engagées dans le défi « zéro déchets », sensibilisation des clients de Biocoop à Aix-en-Provence et d'Intermarché à Gardanne.

2/ Année 2020 :

- Accompagnement de 7 Communes (Eguilles, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Trets, Ventabren et Vitrolles), du CFA et du CROUS.
- Sensibilisation de 5 classes soit 125 élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire via le marché d'éducation à l'environnement.

Perspectives 2021 :

- Finalisation de l'accompagnement des Communes.
- Etude sur les familles zéro déchets.
- Création d'outils de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Diffusion de l'information sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

• **Charte marché forain éco-responsable**

Description de l'action :

- Mettre en place la charte « marché éco-responsables » pour lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire les déchets issus des marchés forains.

Objectif 2019-2020 :

- Suivi des porteurs de projets mettant en place des chartes « marché forains éco-responsables ».

Réalisations en 2019-2020 :

- Attribution en 2020 d'une subvention à l'association « Zéro waste Provence » Pour appuyer 2 actions :
 1. Une action auprès de forains avec la signature d'une charte d'engagement vers une démarche « zéro déchets, zéro gaspillage ».
 2. Constitution d'un lot de vaisselle (assiettes, verres, couverts acquis auprès des ressourceries) mis à disposition des particuliers, associations adhérents de « zéro waste Provence » lors de leurs manifestations. Le but est de faciliter la transition vers une vaisselle réutilisable lors de la mise en application de l'interdiction de l'utilisation de la vaisselle à usage unique. Mise en place d'une expérimentation de tri sélectif des cartons et cagettes des forains sur le marché d'Encagnane à Aix-en-Provence à partir de juin 2020.

Perspectives 2021 :

- Suivi des porteurs de projet le cas échéant.
- Développement de marchés forains zéro déchets sur les communes volontaires sur 2022.

3 - Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation

• Ressourceries

Description de l'action :

- Accompagnement des structures du réemploi de type ressourceries du Territoire du Pays d'Aix dans le cadre du dispositif d'aide de la collectivité.

Objectifs 2019-2020 :

- Le Territoire du Pays d'Aix poursuit son soutien financier aux associations œuvrant pour le réemploi des déchets au sein des ressourceries. Accompagnement d'une nouvelle structure : association De fil en aiguille à Pertuis.
- Préparation au lancement d'un appel à projet « réemploi » sur le Territoire du Pays d'Aix.
- Etude de faisabilité de la création d'une donnerie sur projet lignane.
- Étude de faisabilité pour la mise en place d'un caisson « donnerie » sur la déchèterie de Lambesc.

Réalisations en 2019-2020 :

- Versement de subventions aux associations Evolio, Emmaüs et Valtri - « Histoire sans fin » et Elan-Jouques, de fil en Aiguilles.
- Sur ces deux années 1 326 tonnes ont été détournées des circuits de collecte dont 810 tonnes réemployées.

Repères :

- Fin 2020, il y avait 5 ressourceries sur le Territoire : Histoire sans fin à Venelles, Evolio à Gardanne, Emmaüs à Cabriès, Elan à Jouques et De Fil en Aiguilles à Pertuis.
- Les habitants ont à leur disposition plusieurs dispositifs pour le réemploi dans les déchèteries :
 - 3 caissons respectivement à Peyrolles, Aix-en-Provence et Gardanne.
 - 1 abri à Venelles.
 - 1 local aux Pennes Mirabeau.

Perspectives 2021 :

Lancement de l'appel à projet réemploi, mise en place des projets portés par les candidats sélectionnés.

• Textiles usagés

Description de l'action :

- Développer les bornes pour la collecte des textiles usagés dans les communes.

Objectifs 2019-20

- Début 2019 : mise en œuvre de la nouvelle convention avec l'opérateur textile Provence TLC.
- Développer cette action sur les communes volontaires du Territoire du Pays d'Aix.
- Augmenter le nombre de bornes de collecte de textiles.
- Déployer ponctuellement des colonnes pour des opérations spécifiques comme la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets par exemple.
- Harmoniser la communication sur cette thématique sur l'ensemble de la Métropole.

Réalisations en 2019-2020 :

- Résultats 2019 : collecte de 540 tonnes, soit 2.93 kg/habitant/an.

- Résultats 2020 : collecte de 521 tonnes, soit 2.93 kg/habitant/an.

(Données pour le dispositif piloté par le Territoire et mis en œuvre sur 26 Communes)

Communes
013-200054807-20210527-2021_CT2_251-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021

Repères :

- A ce jour, il y a 25 communes disposant de ce dispositif et 151 bornes de collecte en service. En 2020, des bornes ont été installées sur la Commune de Bouc Bel Air.
- Au niveau national, chaque habitant achète en moyenne 9,2 kg de textiles par an (vêtements, linge de maison, chaussures) et sur l'ensemble de ce gisement, ce sont 3,2 Kg/habitant/an collectés qui sont réemployés, réutilisés ou recyclés.

Perspectives 2021 :

- Poursuite du déploiement sur les communes volontaires

4 - Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes.

- **Label commerces engagés.**

Description de l'action :

- Le projet de label des commerces engagés consiste en la réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de la diffusion de supports de communication auprès des commerçants des Communes volontaires, de Rousset, Fuveau, Les Pennes-Mirabeau, Vitrolles, Venelles, Gréasque, Cabriès et Aix-en-Provence. Cette action est portée par le CPIE du Pays d'Aix.

Objectifs 2019-2020 :

- Suivi du porteur de projet : le CPIE accompagne les commerçants engagés, assure la mise en réseau des commerçants entre eux et organise un événement par Commune.
- Remise de cabas au CPIE du Pays d'Aix pour la diffusion aux commerçants participant à l'opération.

Réalizations en 2019-2020 :

- 2019 : 117 commerces engagés ont été accompagnés et 111 en 2020.
- Diffusion du nouveau cahier des charges, élaboré en 2019 et bilan réalisé fin 2020.

Bilan :

- 2 visites par an sont organisées avec les commerces engagés.
 - 70 % des commerces engagés ont réalisé la moitié ou plus de leurs engagements.
 - 38 % ont réalisé la totalité de leurs engagements.
 - 26 % des commerces engagés déclarent avoir arrêté la distribution de sacs en caisse.
 - 82 % assurent trier leurs cartons.
 - 5 commerces participent à l'opération de collectes des mégots, soit 16 000 unités récupérées en 2020.

- 2020 : **Label « Restaurants engagés ».**

Ce label met en valeur les actions des professionnels de la restauration et permet de les accompagner dans le développement de bonnes pratiques en matière de réduction des déchets. Il s'agit de les encourager à développer des circuits économiques courts, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de sensibiliser la clientèle à la saisonnalité des produits.

Les professionnels engagés sont valorisés par un affichage dans leur établissement et par une communication numérique sur leur action.

- En 2020, un diagnostic a été entamé auprès de 5 restaurateurs et arrêté suite au confinement.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20210527-2021_CT2_251-DE Date de télétransmission : 10/06/2021 Date de réception préfecture : 10/06/2021 |
|---|

Perspectives 2021 :

- Suivi des projets du CPIE.

- **Sensibilisation du grand public à la prévention des déchets.**

Description de l'action :

- Sensibiliser les habitants au changement de comportement par la diffusion de messages sur la réduction.
- Information et animation sur des stands lors de manifestations culturelles ou sportives et lors des réunions d'accueil des nouveaux arrivants dans les Communes.

Objectif 2019-2020 : promotion des gestes de la prévention auprès du grand public.

Réalisations en 2019-2020 :

- Articles sur la prévention des déchets dans les revues municipales et sites Internet des Communes.
- Actions de proximité en 2020 malgré un contexte sanitaire complexe :
 - Stand en septembre et octobre sur les marchés forains de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Rousset et Saint-Cannat sur le thème du gaspillage alimentaire (91 personnes sensibilisées).
 - Stand le 16 octobre aux allées provençales d'Aix-en-Provence sur le thème du gaspillage alimentaire (85 personnes sensibilisées).
 - Stand lors de la manifestation Adoptez l'agroattitude à Coudoux (100 personnes sensibilisées).
 - Stand sur les forums des associations de Jouques et Saint-Cannat (90 personnes sensibilisées).

Perspective 2021 :

- Promouvoir les gestes de la prévention auprès du grand public sur les manifestations du Territoire.

- **Diffusion de l'autocollant Stop Pub.**

Description de l'action :

- Les autocollants sont mis à disposition dans les mairies, dans les kits de communication remis aux habitants, distribués lors des réunions d'accueil des nouveaux arrivants dans les Communes ou envoyés suite à une demande sur le site internet de la collectivité.

Objectifs 2019-2020 : diffuser 20.000 autocollants par an.

Réalisation sur 2019 et 2020 :

- Sur les deux années écoulées 23.000 autocollants au total ont été distribués sur le Pays d'Aix et notamment dans toutes les boîtes aux lettres des foyers des Communes de Saint-Cannat, Gréasque, Fuveau.
- En 2020, un suivi des autocollants apposés sur les boîtes aux lettres a été réalisé sur plusieurs Communes : Beurecueil, Chateauneuf le Rouge, Coudoux, Eguilles, le Tholonet, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Peynier, Rousset, Saint Antonin sur Bayon, Saint-Cannat, Saint Paul Lez Durance, Vauvenargues et Ventabren.

Repères : A ce jour, ce sont plus de 174.000 autocollants qui ont été distribués en Pays d'Aix dont 14% apposés (estimation sur enquête terrain).

Perspectives 2021 :

- Diffusion de 20.000 autocollants sur l'année.
- Mise à disposition systématique dans un kit pour les nouveaux arrivants
- Mise à disposition dans les mairies des 36 Communes.

Accusé de réception en préfecture
04/15/2021 09:07:26
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021

- **Exemplarité du Territoire du Pays d'Aix en matière de réduction des déchets.**

Description de l'action :

- Sensibilisation des agents de la collectivité aux gestes limitant l'impact environnemental du fonctionnement des services et notamment sur la réduction des déchets.

Objectifs 2019-2020 :

- Poursuite des actions exemplaires (textiles, piles, articles de sensibilisation) et autres, s'il y a des opportunités.
- Volonté de faire du Technopôle de l'Arbois, un site pilote en matière de compostage avec un jardin potager et étudier la possibilité de devenir un site permettant la formation des référents compostage,
- Sensibilisation des agents du Territoire à la suppression des sacs plastiques avec la tenue de stands d'information sur les différents sites, animation sur les fêtes exemplaires, la distribution de documents d'information et d'un cabas réutilisable.

Réalisations en 2019-2020 :

- Sur les deux ans 950 kilos de textiles ont été collectés au sein des services du Territoire du Pays d'Aix sur les 3 campagnes de collecte.
- diffusion d'idée d'emballages éco responsable pour les fêtes via le site intranet et diffusion de messages aux agents du Territoire du Pays d'Aix.

Perspectives 2021 :

- Actions d'exemplarité de la collectivité : collecte des textiles et des piles des agents.

- **La sensibilisation des scolaires.**

Description de l'action :

- Animation dans les classes primaires et maternelles sur le thème de la prévention et la gestion des déchets (gaspillage alimentaire, réemploi, compostage). Des kits pédagogiques avec des cahiers de l'élève, guides de l'enseignant, des animations en classes et des visites de jardins pédagogiques sont proposés aux enseignants afin de familiariser les enfants à la thématique des déchets.

Objectifs 2019-2020 :

- Poursuite des animations dans les classes et les visites de jardins pédagogiques et de l'ISDnD de l'Arbois.
- Réflexion sur le renouvellement et la simplification des kits pédagogiques.
- Finalisation de la mallette pédagogique sur la prévention des déchets.
- Création d'une animation sur le gaspillage alimentaire.

Réalisations en 2019-2020 :

- Sur l'année scolaire 2019-2020, sensibilisation de 5000 élèves :
 - 106 classes ont bénéficié de la sensibilisation générale.
 - 95 classes ont suivi l'approfondissement du module « gestion des déchets » et 20 classes ont visité le site de l'Arbois en 2019, pas de visites en 2020 pour cause de covid 2019.
 - 25 classes ont visité un jardin pédagogique en 2019. Pas de visite en 2020 pour cause de pandémie.

Soit 208 demi-journées d'animation en 2019 et 279 sur 382 prévues en 2020 suite au confinement et à la fermeture des écoles.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210527-2021_CT2_251-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021

- Remise à jour du livret et de l'exposition de l'Arbois ainsi qu'une refonte des cahiers des élèves.



Perspectives 2021 :

- Poursuite de la sensibilisation des enfants des écoles du Pays d'Aix.
- Création et diffusion de fiches thématiques « pour aller plus loin ».
- Finalisation et diffusion de la nouvelle mallette pédagogique sur la réduction des déchets.

- **La réduction des déchets dangereux.**

Description de l'action :

- Suivi des porteurs de projets (Agence de l'eau, CCI, DASTRI) et des points de collecte des DASRI.

Objectif 2019-2020 : sensibiliser les ménages à la réduction de la toxicité des déchets.

Réalisation en 2019-2020 : pas d'action réalisée.

Perspectives 2021 :

- Sensibiliser les ménages à la réduction de la toxicité des déchets : diffusion d'articles dans les revues municipales et les réseaux sociaux.

III - BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2021

Le détail des dépenses prévisionnelles liées aux actions envisagées en 2021 classées par nature- Investissement et Fonctionnement est le suivant :

1/ Investissement :

| Actions d'investissement 2021 | Budget 2021 <u>en € TTC</u> |
|--|-----------------------------|
| Acquisition de 1 800 composteurs individuels | 124 000 € |
| Acquisition de 5 composteurs pédagogiques | 300 |
| Acquisition de 400 lombricomposteurs individuels | 36 700 |
| Acquisition de bio seaux | 1 800 |
| Maintenance | 500 |
| 10 Permanences | 8 500 |

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210527-2021_CT2_251-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021

| | |
|--|----------------|
| Expérimentation-acquisition de chalets de compostage | 31 000 |
| Acquisition de 25 panneaux collectifs | 12 500 |
| Total | 194 300 |

2/ Fonctionnement :

| Actions de fonctionnement 2021 | Budget 2021 <u>en € TTC</u> |
|---|-----------------------------|
| Subventions aux associations | |
| Association- Foyers ruraux des Bouches-du-Rhône | 8 000 € |
| Association-Elan Jouques | 7 000 € |
| Association-Emmaus | 30 000 € |
| Association-Valtri | 32 000 € |
| Association-De fil en Aiguilles | 10 000 € |
| Appel à projet réemploi | 73 000 |
| Suivi compostage | 70 000€ |
| Animation réduction des déchets | 38 000 |
| Accompagnement des Communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire | 70 000€ |
| Acquisition de Cabas réutilisables | 18 000 € |
| Pochons en coton achat en vrac | 2 000€ |
| Acquisition d'autocollants « stop pub » | 3 300€ |
| Education à l'Environnement | 114 000€ |
| Impression de documents sur la réduction des déchets | 35 300€ |
| caractérisations | 25 000€ |
| Total | 535 600€ |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°DEA 038-8022/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 portant approbation du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210527-2021_CT2_251-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021

- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, Déchets et Cycle de l'Eau du 11 mai 2021.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le bilan des actions de prévention et de réduction des déchets sur le Territoire du Pays d'Aix et leur poursuite.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le bilan et la poursuite des actions de prévention dans le cadre du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à lancer toutes les actions nécessaires à la réalisation de ce plan.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Prévention déchets : Bilan 2019 - 2020 et perspectives 2021

Vote sur le rapport

| | |
|------------------------------|----|
| Inscrits | 58 |
| Votants | 53 |
| Abstentions | 0 |
| Blancs et nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 53 |
| Majorité absolue | 27 |
| Pour | 53 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **04 JUIN 2021**